

Des entretiens que j'ai tenus avec le ministre se dégagent le besoin de préciser les définitions, de les rendre plus réalistes et plus à la portée administrative des provinces et des municipalités. Je sais que le ministre a l'intention de s'occuper du problème.

Le sénateur CROLL: Si je ne m'abuse, vous avez indiqué des recouvrements de \$30,000 en une année et d'un même montant, ou peu s'en faut, l'année suivante. Prenons par exemple l'année 1963-1964. Supposons qu'on vous aurait «joué» en 1963 et que les sommes aient été recouvrées, que serait-il arrivé alors en 1964? Auriez-vous admis la répétition d'un tel geste, une fois le recouvrement effectué? Je parle ici évidemment des municipalités qui essaient de tirer profit d'une telle situation.

M. HEREFORD: Nous passons à la loupe les projets de l'année suivante et nous plaçons même un «ordre de suspension de paiement» à l'égard des projets qui nous semblent douteux.

Le sénateur RATTENBURY: Tenez-vous compte du programme en fonction des projets ou en fonction de la main-d'œuvre au travail, ou des deux à la fois?

M. HEREFORD: Des deux à la fois.

Le sénateur KINLEY: Instituez-vous une liste de suspects, tant des municipalités que des entrepreneurs?

M. DYMOND: Nous n'avons pas recours à de telles pratiques. Nous n'entrons pas en relation avec les entrepreneurs. Il incombe aux municipalités de retenir leurs services.

Le sénateur KINLEY: Aux fins exclusives de la construction d'habitations?

M. DYMOND: Quant à la construction d'habitations?

Le sénateur KINLEY: Oui.

M. DYMOND: Toute maison construite en vertu du programme devient admissible, quel que soit l'entrepreneur.

Le sénateur KINLEY: Je sais que toute entreprise doit connaître des pertes. Mais nous devons tenir compte sérieusement des propos du vérificateur général. Il est le «chien de garde» du Trésor, l'homme important qui surveille les deniers publics. Nous devons noter sérieusement ce qu'il dit; ce que nous faisons d'ailleurs.

M. HEREFORD: L'auditeur général n'a fait aucun rapport à l'égard de la construction d'habitations.

Le sénateur CROLL: Quelle est la somme mêlée au programme de 1964, celle qui a fait l'objet de recouvrements de \$30,000?

M. DYMOND: Vous parlez du montant global de la dépense?

M. HEREFORD: Au cours de 1963-1964, les débours ont été d'environ 32 millions de dollars.

Le sénateur CROLL: Des recouvrements de \$30,000 sur une dépense totale de trente-deux millions?

M. DYMOND: Aux fins d'éclaircissement, précisons que nous recouvrons d'autres sommes d'argent que l'auditeur général n'a pas portées à votre attention.

M. HEREFORD: A l'égard des deux ans mentionnés, quelque \$60,000 font encore l'objet de négociations.

M. DYMOND: Mais nous avons découvert d'autres moyens auxquels on a recours pour éviter de se conformer aux dispositions des programmes, auxquels cas nous avons également suspendu les paiements.

M. HEREFORD: C'est vrai.